

d'habitations privées, coopératives ou destinées aux citoyens âgés, sans égard aux niveaux de revenu. Ce principe d'intégration est essentiel si nous voulons nous débarrasser du stigmate social des logements publics. Nous ne pouvons pas continuer à construire les logements des pauvres à part et à intensifier les problèmes sociaux que créent les quartiers d'habitation qui ressemblent à des ghettos.

La troisième critique se rapporte au fait qu'on a omis d'y inclure le droit du locataire de se porter acquéreur de son logement social, ce qui lui donnerait la fierté d'être propriétaire et de s'intéresser à la communauté.

Traitant brièvement des lignes directrices établies, je dirai que les révisions de l'échelle des loyers sont bienvenues. Une révision constante s'imposera afin que la situation décrite par le ministre ne se reproduise plus. La réduction de 30 à 25 p. 100 de la part du revenu consacrée au loyer constitue un pas vers l'avant. L'augmentation de \$250 à \$900 du revenu additionnel permmissible aux femmes qui travaillent représente un peu moins que \$20 par semaine. D'après les experts, il serait préférable que ce montant soit de \$1,500, ce qui représenterait un revenu hebdomadaire de \$30 pour la femme qui travaille.

● (2.30 p.m.)

Le bail de deux ans garantira la période d'occupation et assurera un loyer fixe. Les commodités sociales constituent certainement une amélioration. Les aménagements sociaux et récréatifs doivent comprendre des garderies et des centres d'orientation. Les associations de locataires devraient avoir voix au chapitre en matière de direction et de justice sociale, et, à titre de mise en garde, j'ajouterais que cette participation devrait avoir un sens plutôt que d'être purement symbolique.

Le ministre chargé de l'habitation ne fait que scruter des études. A la Chambre, lui-même et ses fonctionnaires, en guise de réponse sur ces problèmes, se sont toujours bornés à dire qu'une étude était en cours et que le problème était à l'étude. Je souhaiterais que le ministre et ses collaborateurs passent leur diplôme d'homme d'action et que, dans sa prochaine déclaration, le ministre nous indique notamment qu'il y aura une augmentation massive des crédits pour les habitations à loyer modéré, un équilibre adéquat entre les logements sociaux et les autres types de logements, et que les locataires auront la faculté de se rendre acquéreurs des appartements situés dans des habitations à loyer modéré.

[Français]

**M. Gérard Laprise (Abitibi):** Monsieur l'Orateur, je n'ai pas eu l'avantage, comme cer-

tains de mes collègues de l'opposition, d'étudier la déclaration de l'honorable ministre sans portefeuille responsable de l'habitation (M. Andras) avant qu'elle soit faite à la Chambre, puisque je n'en ai pas reçu de copie. Après une brève enquête, je constate qu'aucun membre de notre parti n'a reçu copie de cette déclaration.

A tout événement, monsieur l'Orateur, j'ai écouté avec attention la longue déclaration de l'honorable ministre et je ne peux souscrire totalement aux mesures proposées. Le ministre a plutôt exposé l'impuissance et l'incompétence du gouvernement à administrer le Canada, de même que l'échec qu'il a subi dans sa lutte contre la pauvreté, puisqu'on obligera les pauvres—les éternels pauvres—à vivre dans des logements dits à bon marché.

Monsieur l'Orateur, j'ai eu l'occasion, il y a quelques mois, de visiter une maison construite par la Société centrale d'hypothèques et de logement et le Conseil national de recherches. On a, au cours de cette expérience, utilisé les matériaux les moins dispendieux et obtenu la main-d'œuvre au taux le plus bas possible. On a fini l'intérieur des maisons simplement avec du papier collé, même pas avec de la tapisserie, bref, avec des matériaux qu'on n'utiliserait pas pour loger les animaux. On a fait cette expérience dans le but de réduire le prix des habitations afin de loger les pauvres et les malheureux.

A ceux qui ont perdu tout espoir de devenir propriétaires de quelque chose dans leur pays à cause de la mauvaise administration actuelle, on dit qu'on construira des maisons à bon marché pour les loger.

Il est évident que nous devons faire quelque chose. L'annonce faite par le ministre servira peut-être à améliorer le sort de ces gens-là. Toutefois, on n'annonce aucune mesure de caractère permanent: ce n'est que temporaire. Dans un pays qui regorge de richesses et de matériaux, qui compte plusieurs chômeurs, il est inconcevable qu'on soit incapable de loger convenablement la population.

## QUESTIONS ORALES

### LES POSTES

#### LES CONTRATS DE LIVRAISON DU COURRIER DANS LES VILLES

[Traduction]

**L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition):** Monsieur l'Orateur, j'avais une question pour le ministre des Postes mais je suppose, vu son importance pour le gouvernement du pays, que le premier ministre sera en mesure d'y répondre. Au moment où les contrats pour la livraison du courrier viendront à expiration à Toronto, à Vancouver et dans d'autres villes, le gouvernement a-t-il